

H07B

Recyclage et reconduction du titre d'habilitation du personnel non électricien

Objectifs :

Rendre aux stagiaires déjà habilités un perfectionnement dans le domaine de la sécurité électrique de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C 18-510, et leur permettre d'acquérir les démarches nécessaires à la préparation et à la réalisation des travaux dans l'environnement électrique.

Personnes concernées :

Personnel non électricien habilité qui doit effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et en conséquence posséder l'habilitation adéquate (ex. maçons, peintres, agents d'entretien, terrassiers, etc.)

Pré-requis :

Niveau d'habilitation existant.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.(Films INRS)
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.
Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes et cahier d'exercices.
Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

Durée préconisée :

1 jour (7 heures)

Périodicité :

Tous les trois ans.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 12 personnes maxi.

Programme :

Rappel sur les notions d'électricité et sur l'électrisation (Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant au travers d'exemples concrets, évaluation des risques, classement des installations).
Définition des règles de l'UTE C 18510.
Formation à l'habilitation Basse Tension et Haute Tension.
Mise en pratique des règles de sécurité et présentation du matériel.
Prescriptions pour travaux dans l'environnement électrique.
Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, une appréciation de stage est adressée à l'employeur lui permettant de définir l'aptitude de stagiaire à conserver son titre d'habilitation.